

Le code de la route a évolué ces dernières années avec pour conséquence l'apparition d'une nouvelle signalétique vélo et piéton. Vous trouverez ci-dessous l'explication des nouveaux panneaux implantés à Toulon.



Une zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel non seulement la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules, mais où les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation pacifique de tous les usagers (piéton, vélo, voiture ...)



Une zone de rencontre est un espace où se côtoient piétons, cyclistes et voitures. Les piétons sont prioritaires sur les cyclistes, ces derniers étant quant à eux prioritaires sur les automobilistes. La vitesse est limitée à 20km/h sur l'ensemble de la zone.



Les voies vertes sont des aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux rollers et aux cyclistes. Les piétons sont prioritaires sur les vélos et les rollers.



Une zone piétonne est un ensemble de rues et de ruelles où la circulation est réservée aux piétons et aux cyclistes. Aucun marquage au sol ne délimitant le cheminement des uns et des autres, les cyclistes ont obligation de circuler au pas et il leur est recommandé de mettre pied à terre en cas de forte affluence.



Une bande cyclable est une voie de circulation réservée aux cyclistes incluse sur la chaussée et marquée par des bandes de peinture. Elle est délimitée sur la partie droite de la chaussée par une ligne discontinue. Elle permet notamment aux cyclistes d'être mieux pris en compte par les véhicules motorisés aux intersections.



Un couloir de bus ouvert aux vélos est une file de circulation réservée normalement aux autobus de ville, taxis et véhicules de secours, mais où la circulation des vélos est également autorisée. Certains couloirs de bus sont en outre élargis de manière à faciliter l'usage des vélos.



Un sas vélo est un espace réservé aux cyclistes entre la ligne d'arrêt des véhicules à un feu de signalisation et un passage piétons. Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules motorisés pour démarrer en toute sécurité notamment pour tourner à gauche lorsqu'il existe plusieurs files de circulation.



Un double sens cyclable, parfois appelé sens interdit sauf vélos, est un sens unique classique pour les véhicules motorisés, mais ouvert à la circulation des cyclistes dans les deux sens. Ce dispositif a pour avantage d'éviter aux cyclistes de longs détours ou des axes à fort trafic.



Un tourne à droite cycliste permet aux cyclistes, à certains feux de circulation, de tourner à droite alors que le feu est rouge. Ce dispositif a pour but de favoriser l'usage du vélo en diminuant le temps de parcours et d'accroître la sécurité des cyclistes en dissociant leur démarrage de celui des véhicules motorisés.



Ces panneaux indiquent qu'une impasse comporte une issue pour les piétons et/ou cyclistes. Ils ont pour vocation de favoriser les cheminements des vélos et des piétons à travers les quartiers et ruelles, passages et chemins de la ville.



Les panneaux de jalonnement d'un aménagement cyclable ont pour vocation à donner aux usagers cyclistes les informations utiles leur permettant de repérer l'itinéraire sur lequel ils se trouvent et la ou les différentes directions qui s'offrent à eux.



Les parkings vélos sont matérialisés par du mobilier urbain spécifique (arceaux et vélos) et un panneau indiquant la nature du parking.

En savoir plus

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [14]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] <https://toulon.fr/file/16644>
- [2] <https://toulon.fr/file/16640>
- [3] <https://toulon.fr/file/16637>
- [4] <https://toulon.fr/file/16638>
- [5] <https://toulon.fr/file/16630>
- [6] <https://toulon.fr/file/16651>
- [7] <https://toulon.fr/file/16641>

- [8] <https://toulon.fr/file/16642>
- [9] <https://toulon.fr/file/16650>
- [10] <https://toulon.fr/file/16646>
- [11] <https://toulon.fr/file/16633>
- [12] <https://toulon.fr/file/16635>
- [13] <https://toulon.fr/file/16632>
- [14] <https://toulon.fr/annuaires>